

H O L L A N D E.

I. **L'**Affaire des Marquisats de *Ter-Veer* & de *Flestringue*, dont on a fait mention ci-dessus, a mérité toute l'attention des Etats Généraux dans quelques-unes de leurs assemblées tenuës au mois de Novembre, parce que les Zelandois leur avoient fait notifier que si les cent mille écus consignés par eux comme un équivalent pour ces Marquisats, ne sont par retirés dans un espace de tems fixé, ils étoient résolus de confisquer cette somme au profit de leur Province. Mais ce qui leur a été déclaré ensuite de plusieurs délibérations, c'est qu'il ne faisoit rien précipiter, & qu'avant de passer outre, il étoit nécessaire de faire à ce sujet des représentations à la Cour de Londres, & en attendre une reponse. Ainsi cette affaire paroît moins avancée qu'elle ne l'étoit il y a deux ans. Le Prince d'Orange a bien consenti à se désister de ses prétentions sur les Marquisats en question, mais sans accepter purement les cent mille écus que la Province de Zelande lui a offerts à cet effet; il a demandé que la somme à lui payer fût déterminée par des Arbitres désintéressés; & qu'avant de renoncer ausdits Marquisats il lui fût permis de conférer les Emplois qui y sont vacans, comme l'ont fait ses Ancêtres. Mais les demandes du Prince d'Orange ont été rejetées par les Zelandois. Il reste à voir ce qui sera résolu là-dessus par les Etats Généraux lorsqu'ils reprendront cette affaire en considération.

II. Pendant qu'une des Provinces de l'Etat s'inquiète peu à procurer de la satisfaction à la Cour de Londres dans une affaire qui l'intéresse, toutes ensemble se tiennent unies avec la même Cour en ce qui regarde celle de la succession de *Guilliers* & de *Bergues*;